



CFA COURCELLES-CHAUSSY (57)

CS - Productions Végétales et Élevages en Agriculture Biologique

l'apprentissage : un métier + une formation = un emploi + un salaire !



✧ Alternance

13 semaines au **CFA**

Contrat sur 1 an : 34 semaines en **ENTREPRISE** (dont 5 semaines de congés payés).

✧ Coordonnées

CFA
1-3 av d'Urville
57530 Courcelles-Chaussy

cfa.metz@educagri.fr
Tél. : 03 87 64 12 48
Fax : 03 87 64 03 70

✧ Contact

Responsable de formation
Bernard MEURISSE
bernard.meurisse@educagri.fr



Objectifs généraux

➤ Entrer dans la vie active

- > Devenez chef d'exploitation en agriculture biologique
- > Salarié hautement qualifié
- > Technicien développement en agriculture biologique
- > Conseiller

➤ Les PLUS de la formation à Courcelles-Chaussy

- Spécialité **CACES**
- Préparation du **CERTIFICAT PHYTOPHARMACEUTIQUE**
- Nombreuses **études d'exploitations agricoles en agro bio.**
- Visites de **salons professionnels «innovagri»...**
- Plate forme de maraîchage et zone grandes cultures bio

➤ Rémunération et aides aux employeurs

L'apprenti bénéficie d'une rémunération brute au 1 avril 2013 :

- > avant 18 ans : 56 % SMIC
- > 18 à 21 ans : 64 % SMIC
- > 21 ans et plus : 76 % SMIC



Les employeurs bénéficient d'une aide du Conseil Régional de Lorraine de :

> 1000 € pour l'année de formation majorée de 200 € si l'apprenti est majeur à la date du contrat.



www.eplea.metz.educagri.fr



CFA COURCELLES-CHAUSSY (57)

CS - Productions Végétales et Élevages en Agriculture Biologique

l'apprentissage : un métier + une formation = un emploi + un salaire !

✦ Déroulement

- > Le Certificat de Spécialisation se prépare en 1 an > Il se déroule en alternance entre l'entreprise et le CFA
- > Les liaisons "Entreprises-CFA" sont assurées par un carnet de liaison, des visites régulières en entreprise et des réunions d'information des maîtres d'apprentissage au CFA.

✦ Condition d'entrée

- > Etre titulaire d'un BP option REA > BP productions horticoles > BAC PRO CGEA > BAC PRO Productions horticoles ou d'un Brevet de technicien agricole option production ou BTSA et autres BAC sur dérogation

✦ Inscription

- > Un dossier de candidature est à retirer auprès du CFA > L'inscription se réalise en partenariat avec le maître d'apprentissage > L'admission du candidat se réalise dans le cadre d'un entretien de motivation.

✦ Statut

- > Salarié en contrat d'apprentissage
- > Salarié en contrat de professionnalisation > Congé de formation, financement pôle emploi.

✦ Supports pédagogiques

- > Plate forme maraîchage biologique et arboricole



Etudes

Objectifs

- > Acquérir les bases et les fondements de l'agriculture biologique (règlementation, principe, historique)
- > Etude et mise en oeuvre des productions spécifiques à l'AB (production végétale : maraîchage, PPAM, production animale)
- > Acquisition des outils de gestion technico-économique de l'exploitation agricole en AB
- > Entreprendre une méthodologie de conversion en AB
- > Initiation à la transformation des produits biologiques (process, règlementation,...)
- > Commercialisation et marketing des produits AB
- > Construire un microprojet agricole AB (notion de pluriactivité)
- > Pré-étude de création d'activité ou d'entreprise AB

✦ modalités

pour obtenir le Certificat de Spécialité, il faut atteindre des objectifs évalués dans les 4 unités capitalisables (UC). Cette évaluation permet l'attribution du Certificat de Spécialisation «Conduite de Productions en Agriculture Biologique et Commercialisation» du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

- > UC1 : organiser un système de production en respectant la réglementation et les principes de l'AB
- > UC2 : Mettre en oeuvre les techniques de production spécifiques à l'agriculture biologique
- > UC3 : Analyser les résultats technico-économiques des productions conduites en agriculture biologique et les conséquences d'une conversion
- > UC4 : Assurer la transformation et la mise en marché des produits biologiques issus de l'exploitation dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail, ainsi que la réglementation commerciale

www.eplea.metz.educagri.fr